



Réf. Farde e-Assemblées : 2377748

N° OJ : 114

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/12/2020

Objet : Tutelle sur le Mont-de-Piété.- 3ème modification budgétaire 2020.

Le Conseil communal,

Vu l'article 8 de la loi du 30 avril 1848 réorganisant les Mont-de-Piété;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété du 24/10/2014 approuvé par la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu la 3ème modification budgétaire 2020 introduite par le Mont-de-Piété et arrêtée par le Conseil d'administration du 19 novembre 2020 qui n'appelle pas d'observation;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

Article unique : d'approuver la 3ème modification budgétaire 2020 du Mont-de-Piété, telle qu'arrêté par le Conseil d'administration du 19 novembre 2020.

Annexes :

[3 ème modification budgétaire 2020 du Mont-de-Piété. \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)